

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
--:--

DECRET N°69-263 / PR-SGG

du 15 Octobre 1969

chargeant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération de l'intérim du Chef du Gouvernement, chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - A compter du 15 Octobre 1969, Mr Adrien AHANHANZO GLELE, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Chef du Gouvernement, chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense Nationale, pendant l'absence de Monsieur le Président de la République.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 15 Octobre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
Ministères 10 - SGG 4 - SGM 10 -
SOPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 5 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.



Emile-Derlin ZINSOU